

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2017
CO 069 DE

Page 1/3

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Marie-Christine CHAUVIN à René MOLIN, Thierry GUINCHARD à Jean-Luc BROCARD, Pascal DROGREY à Bernard DODANE, Christelle MORBOIS à Dominique BONNET, Véronique LAMBERT à Jean-François GAILLARD.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Robert MOUGET à Brigitte RIGAUD, Lucie DODANE à Bernard LAUBIER, Françoise WEBER à Guy TRONCHET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaients Excusés : Rémy VIENNET, André PROST, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Denis BRENIAUX, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Hubert MOTTET, Jacky REVERCHON, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 60
Votants : 73

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHET

Convocation faite le : 12 mai 2017

Objet : FISAC (Fond d'intervention pour les Services, l'artisanat et le commerce) : comité de pilotage

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment en son article 61 ;

VU l'article L.750-1-1 du code du commerce ;

VU le décret n° 2015-542 du 15 mai 2015 modifié pris pour l'application de l'article L.750-1-1 du code du commerce ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2017
CO 069 DE (suite)

Page 2/3

VU le règlement de l'appel à projets relatif aux nouvelles modalités d'intervention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans son édition 2015 ;

VU la décision ministérielle n° 16 -1664 d'attribution de subvention FISAC à la CC du Pays de Salins en date du 28 décembre 2016 ;

VU l'arrêté 2016-1216.005 du 16 décembre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la décision ministérielle modificative n° 16 -1664 bis du 3 mars 2017 modifiant le nom du bénéficiaire de l'opération FISAC ;

VU les délibérations de l'ex CCPS N° 78/15 du 10 décembre 2015 et BUR 02/16 du 22 janvier 2016, relatives au déploiement du FISAC ;

VU la note de synthèse n° 9/ 23 05 207 élaborée en application de l'article L2121-12 du CGCT relative au programme FISAC ;

VU la décision du Conseil communautaire du 23 mai 2017 portant mise en œuvre du FISAC ;

VU l'avis de la commission Economie-Emploi en date du 17 mai 2017 ;

CONSIDERANT que le FISAC est un programme économique financé par l'Etat Français, dont les fonds proviennent d'une taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m², qu'il est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, qui vise également à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises de proximité, pour conforter le commerce sédentaire et non sédentaire, notamment en milieu rural et dans les zones de montagne, et que depuis 2015, le FISAC fonctionne sous forme d'appel à projet pour des opérations collectives en milieu rural ou pour des opérations individuelles en milieu rural. Vu la nécessité de désigner les élus issus de la commission économie et emplois, pour faire partie du collège des élus du comité de pilotage FISAC ;

ENTENDU l'exposé du Vice-Président en charge de l'économie et de l'emploi ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2017
CO 069 DE (suite)

Page 3/3

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME les membres du collège Elus communautaires au sein du comité de pilotage FISAC comme suit :

- M. Michel FRANCONY, Président de la CCAPS ;
- M. Dominique BONNET, Maire de Poligny et Vice-Président de la CCAPS, délégué à l'Economie Emplois ;
- M. Gilles BEDER, Maire de Salins les Bains et Vice-Président de la CCAPS délégué aux services à la population ;
- M. Yann PINGUAND, adjoint au Maire de Salins et conseiller communautaire ;
- M. Jean Luc BROCARD, Maire de Lemuy et conseiller communautaire ;
- M. Patrice VILLALONGA, Maire de Bracon et conseiller communautaire ;

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,



Le Président

Michel FRANCONY